

1. *Débitrice:* **Blue International SA**, chemin de la Marbre-rie 3, 1227 **Carouge**
2. *Remarques:* effectuer, sur un plan national et internatio-nal, imporation, exportation, achat, vente, commercialisa-tion et distribution de produits manufacturés ou non ainsi que toutes opérations commerciales, financières et mobi-lières

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peu-vent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. no 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. no 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. no 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'in-ventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. no 1)

Pour tout renseignement:

Nadia Accardi / Danièle Gatto, tél. 022 327 73 58

Office des faillites
1227 Carouge

(02471184)